



## 10 petits pas vers la maternelle!

### Un premier pas – L’inscription au préscolaire 4 ans ou 5 ans

Il est temps d’inscrire votre enfant au préscolaire. C’est une grande étape dans votre vie et celle de votre enfant. Si c’est le premier enfant que vous inscrivez, vous avez sans doute plusieurs questions et incertitudes. Nous vous accompagnerons dans ce parcours en 10 petits pas! Faire l’inscription à la maternelle est le premier pas à franchir.

Tout d’abord, il faut savoir que le seul critère d’admission reconnu au préscolaire est l’âge de l’enfant.

Pour le préscolaire 4 ans, il doit avoir 4 ans au 30 septembre 2021 et pour le préscolaire 5 ans il doit avoir 5 ans au 30 septembre.

Bien évidemment, il y a mille et une façons de se préparer pour cette grande étape, mais nous y reviendrons, allons-y un petit pas à la fois.

### Pourquoi inscrire mon enfant maintenant?

Chaque Centre de services scolaires détermine sa période officielle d’inscription. Le Centre de service scolaire des Patriotes (CSSP), qui dessert notre région, tient sa période d’inscription du 1er au 12 février 2021. Si vous habitez un autre secteur ou si vous souhaitez choisir une école privée, vous devez vous informer rapidement des dates et des critères d’inscription de ceux-ci.

### Pourquoi est-il important de respecter la période d’inscription?

Il est important de respecter la période d’inscription puisque la [\*Politique relative d’admission et d’inscription des élèves\*](#) du CSSP stipule que les inscriptions tardives sont parmi les premières à être identifiées pour un transfert en cas de surplus d’élèves dans un groupe. C’est donc dire que si vous inscrivez votre enfant en mai, par exemple, et qu’il y a trop d’enfants inscrits dans votre école de secteur par rapport aux places disponibles,





votre enfant sera identifié dans les premiers pour être transféré dans une autre école afin d' y faire sa maternelle.

Prenez note qu'il est malheureusement possible, étant donné que les groupes de préscolaire sont petits et que le nombre de groupes par école est en fonction de l'espace disponible, que votre enfant doit fréquenter une école autre que votre école de secteur et ce, même si vous avez respecté la période d'inscription<sup>1</sup>. En respectant les dates, vous mettez tout de même toutes les chances de votre côté.

### Est-ce que je peux choisir l'école que mon enfant fréquentera?

Généralement, les parents souhaitent que leur enfant fréquente l'école de secteur avec les amis du quartier, mais pour diverses raisons certains parents souhaitent un autre milieu pour leur enfant. Il est possible de choisir l'école, mais cela implique certaines contraintes et limites qui ne sont pas à négliger. Évidemment, vous pouvez choisir d'inscrire votre enfant dans un établissement privé. Vous pouvez vous informer des conditions, coûts, etc. sur leur site Web. Dans le réseau public, il est possible de choisir l'école de votre enfant, ça sera considéré comme un « [choix école](#) », et des conditions d'admission y sont assorties. Notamment, un choix-école est annuel c'est-à-dire que la demande doit être faite chaque année et qu'elle sera acceptée s'il y a encore des places disponibles après avoir « assis » tous les élèves dont c'est l'école de secteur. Il se pourrait alors que la demande soit refusée et que votre enfant doive changer d'école. Il est également possible d'inscrire votre enfant dans un autre Centre de services scolaires, les règles pour une telle demande sont stipulées dans la [Politique](#) du CSSP.

### Le préscolaire 4 ans

Le déploiement des classes de préscolaire 4 ans se fait graduellement selon les besoins, mais surtout selon la disponibilité des locaux dans les écoles. Des critères d'admission ont été mis en place afin d'encadrer les inscriptions.

Pour savoir où se trouvent les classes, de préscolaire 4 ans du CSSP et les critères d'admission, cliquez [ICI](#)

### Comment inscrire mon enfant? Que dois-je fournir comme information?

Pour inscrire votre enfant au CSSP et pour connaître votre école de secteur, vous devez suivre la démarche que vous trouverez sur le site Web [csp.ca](http://csp.ca).

Lors de l'inscription de votre enfant vous devrez avoir en main :



- le certificat de naissance original de son enfant ainsi qu'une copie de celui-ci
- le document d'immigration pour l'enfant né à l'extérieur du Canada ainsi qu'une copie de celui-ci
- une preuve de résidence d'un organisme public (le bail ou le permis de conduire ne sont pas acceptés)

**Certains documents sont à remplir à la maison et à remettre lors de l'inscription. Pour obtenir ceux du CSSP, cliquez [ici](#).**

**Il est important de donner le plus d'informations possible à l'école en remplissant les documents avec rigueur. L'information recueillie peut aider l'équipe-école à planifier adéquatement les besoins des enfants qui seront présents en septembre. Si votre enfant a eu des évaluations et/ou un diagnostic (retard de langage, développement moteur, etc.) il est important de transmettre ces informations à l'école. Le but n'est pas de mettre des étiquettes aux enfants, mais de s'assurer le plus possible de répondre à leurs besoins.**

**Au moment de l'inscription de votre enfant dans une école du CSSP, le document « Mon Portrait » vous sera remis. Il est important de le remplir et de le faire remplir par le service de garde, si applicable, avant de le transmettre à l'école. Ce document est une mine d'information pour tous les intervenants du milieu scolaire. Si vous n'inscrivez pas votre enfant dans une école du CSSP, il est possible de vous procurer le document « Mon portrait » en communiquant avec nous à [familles@mfvr.ca](mailto:familles@mfvr.ca).**

## **En terminant**

**Ensemble nous avons franchi le **premier pas vers la maternelle**, inscrire son enfant! Le second pas portera sur le stress des parents vis-à-vis de l'entrée à la maternelle. Nous sommes conscients que l'entrée dans le monde des grands de votre enfant peut être une source de stress, de questionnement et d'incertitude. Mille et une questions vous trottent dans la tête, ce qui est tout à fait normal, alors nous verrons ensemble comment gérer ce stress afin de pouvoir vivre pleinement et sereinement les prochaines étapes avec votre enfant.**